

Image not found or type unknown



Passage de l'intérim au cdd

Par **juju la chance**, le **11/09/2008** à **01:10**

Bonjour, je suis actuellement intérimaire depuis 1 an dans une société, mon contrat se finit le mois prochain: le 26 octobre exactement, la société dans laquelle je travaille vient de me proposer un CDD qui commence le 1er octobre, elle casse donc mon contrat intérimaire? vais je tout de meme toucher mes IFM? merci d'avance pour vos réponses